

Bernard BROCHAND
Député des Alpes-Maritimes

PARIS, le 25 mai 2021

Réf : BF/2021/05

Messieurs,

La Fondation du Cristal et du Verre a appelé mon attention sur la réglementation ROHS et son application au cristal.

Les manufactures françaises de cristal sont au cœur du patrimoine économique et culturel de notre pays et sont dépositaires d'un savoir-faire exceptionnel reconnu par leur inscription à l'inventaire du patrimoine vivant « EPV ».

Elles emploient directement en France près de 1800 salariés et génèrent près de 5000 emplois indirects.

La crise du COVID ne les a pas épargnées et elles ont toujours fait des efforts pour s'adapter aux contraintes environnementales.

Cependant la directive européenne ROHS (restriction of hazardous substances) prévoit la minimalisation du relargage de six substances dans l'environnement à la suite du dépôt en décharge publique d'équipements électriques qui les contiennent. Parmi ces substances, figure le plomb dont l'oxyde entre dans la composition du cristal et des luminaires en cristal.

Une exemption européenne spécifique avait été appliquée aux luminaires, lustres, lampes, appliques, montres ou horloges contenant des éléments en cristal, dès 2011 puis reconduite en 2016 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en juillet 2021.

Voici les trois principaux arguments avancés par la profession.

- ✓ L'adjonction d'oxyde de plomb nécessaire pour former le « cristal » permet la création d'articles spécifiques qu'il serait impossible de créer autrement
- ✓ Malgré deux décennies de recherches, aucun substitut n'a été trouvé
- ✓ Enfin au plan environnemental, l'usage d'articles électriques présentant des pièces en cristal a un impact quasiment nul.

.../...

.../...

Pour toutes ces raisons, les professionnels de ce secteur se mobilisent pour défendre leur savoir-faire et demande l'exemption du cristal dans le cadre de la future directive ROHS.

Ardent défenseur de l'excellence française dans ce domaine, je tiens à apporter mon entier soutien à leur demande et je vous remercie par avance de la bienveillante attention que vous ne manquerez pas de porter à ce dossier.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.



Bernard BROCHAND
Député des Alpes-Maritimes

OELO INSTITU e.V.
Yifaat Baron
P.O. BOC 1771
D - 79017 FREIBURG
ALLEMAGNE